



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
15 JUIN 2016

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le quinze juin deux mille seize, à 19 h 00 , le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 07 juin 2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Emma LE MAOÛT, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT

REPRESENTES : Yvon CASTINEL à Richard CADOR, Sylvie BOUDOU à Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Jocelyne PASTOR à Martine CHABERT, Ludovic NICOLAS à Hubert BACHELARD, Claire CARLINO à Claire BLANC, Catherine PIAT à Jean-Marie DENORME, Fabrice MATTEI à Jacques BUCKI, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE

SECRETARE DE SEANCE : Alexandre ANDREIS

DELIBERATION N° 2016-071	Finances Demande de subvention auprès de l'Etat pour le financement des travaux prévus dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée dans le cadre du soutien à l'investissement public local
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, un engagement à planifier et à financer les travaux nécessaires pour la mise en conformité totale aux règles d'accessibilité des lieux publics a été pris par la commune.

Pour financer ces travaux d'un montant de 1 448 030 € HT, il est possible de solliciter l'Etat dans le cadre du soutien à l'investissement local.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter cette subvention, sachant que les travaux seront financés selon le tableau prévisionnel ci-dessous :

<i>Financier</i>	<i>Dispositif</i>	<i>Montant</i>	<i>Part / travaux</i>
Métropole	Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement	506 810.50 €	35 %
Etat	Soutien à l'investissement public local	434 409 €	30 %
Autofinancement Communal		506 810.50 €	35 %
Total		1 448 030 €	100 %

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter de solliciter les subventions telles que décrites ci-dessus et le charger d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accepte de solliciter les subventions telles que décrites ci-dessus.

Charge le maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND